

Note de présentation du compte administratif 2017 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du compte administratif 2017

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget compte administratif 2017

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes inscrites au budget primitif et réellement exécutées.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un résultat de fonctionnement de : 564 922 € (auquel il convient d'ajouter le résultat de l'année antérieure 866 970.25 € , soit un excédent de 1 431 892.25€ disponible avant affectation)
- Un déficit d'investissement de 2 329 012.9 € (auquel il convient d'ajouter le résultat de l'année antérieure de 1 518 704.46 €) soit un résultat de - 810 308.44 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser en dépenses (opérations en cours) et en recettes de 353 907.11 €
- Soit un résultat à reporter en fonctionnement pour l'année 2018 de 1 077 985.14 € (1 431 892.25-353907.11 €)

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant des dépenses totales s'élèvent à 2 126 020.38 € (Prévision 3 308 230.25 €. Pour information le montant des prévisions prend en compte des dépenses d'ordre : Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement, cette dernière ne faisant jamais l'objet d'un flux financier). Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (diminué des dotations aux amortissements) s'élève à 2 059 232.99 € soit 593.27 € par habitant (la moyenne de la strate étant de 724.00 €). La capacité d'autofinancement s'élève à 631 709 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 690 942.38 €.

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 688 401.23 € (Crédits ouverts : 785 000.00 €). Elles sont en augmentation par rapport à 2016 (632 492.40 €) .Cette augmentation traduit l'intégration dans le patrimoine de la municipalité de nouveaux équipements entraînant des charges supplémentaires (électricité, gaz, maintenance, assurance...). D'autres augmentations sont liées à une offre plus importante de services (centre de loisirs municipal..) et une volonté de la municipalité d'améliorer le cadre de vie des habitants (fleurissement...).

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 243 367.44. € (crédits ouverts : 1 254 900 €). Elles sont en augmentation par rapport à l'année 2016 (1 106 275. €). Les augmentations sont

principalement liées à la reprise de l'activité du centre de loisirs et à la création d'un poste lié au fleurissement de la Commune.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les subventions et charges de gestion courante sont en recul pour l'année 2017 par rapport à l'année 2016 (103 214.62 € en 2017, 109 973.89 € en 2016).

Cette baisse traduit uniquement un décalage de versement de la subvention aux classes de découverte.

iv. Les charges financières

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts) s'élève à 19 813.47 €, en augmentation par rapport à l'année 2016 (5 043.24 €). Cette augmentation exprime une augmentation de l'encours de la dette liée à la construction de l'école maternelle le Petit Prince.

b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

La reprise par la commune du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2016 a entraîné une augmentation des produits des services correspondant à la participation de la famille, contrebalancée partiellement par la suppression des temps d'activités périscolaires avec le retour d'une semaine à 4 jours (produits perçus en 2017 : 533 413.52 € contre 438 035.17 € en 2016)

ii. Les dotations de l'Etat

La baisse de la dotation globale de fonctionnement s'est poursuivie (335 036.00 € en 2017 contre 363 086.00 € en 2016). Une aide exceptionnelle (« aide aux maires bâtisseurs ») liée à la forte production de logements d'un montant de 48312 € est venue atténuer l'impact de la diminution de la DGF. L'ensemble des dotations s'élève à 640 277.09€ en 2017 (crédits ouverts 613 989 €) contre 644 148.81 € en 2016.

iii. La fiscalité

Les taux d'imposition entre 2017 et 2016 n'ont pas évolué, cependant l'augmentation des bases fiscales liées à une dynamique de construction très forte sur la commune a permis un accroissement des ressources fiscales renforcé par la perception d'une nouvelle recette fiscale (la taxe sur la consommation finale d'électricité). Les impôts et taxes représentent ainsi 1 426 339.72€ en 2017 contre 1 255 620.56 € en 2016. Par ailleurs, le transfert de charges à la métropole et notamment le transfert de la taxe d'aménagement entraîne une hausse de l'attribution de compensation.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des dépenses d'Investissement s'élève à 4 097 376.23 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 768 363.33€

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (338 678.01€) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principales dépenses réalisées en 2017 portent sur l'acquisition de la propriété située à proximité de l'école maternelle, l'effacement des réseaux téléphoniques dans le cadre de l'effacement de l'éclairage public notamment Rue des canadiens, Rue de la Chesnaie, l'achat de différents mobiliers et matériel informatique à l'école maternelle suite à la nouvelle construction, le renouvellement de la classe informatique de l'école élémentaire. La Commune a également acquis du matériel destiné à améliorer l'entretien de la commune (balayeuse, véhicule...) et des illuminations de Noël.

Certains investissements ont été engagés (mais non réalisés) avant la fin de l'exercice 2017, ils ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur 2018 (chaudière du restaurant scolaire, mobilier de la salle polyvalente, toiture de la sacristie... (90 276.76 €).

ii. Les investissements en cours

Les travaux de construction de l'école maternelle, la restructuration de la salle polyvalente ont été achevés en 2017 mais certaines dépenses n'ont pas encore été réglées (224 264.48 €).

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés.

Les recettes liées au fonds de compensation de la TVA (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant) et à la taxe d'aménagement se sont élevées à 187 065.75 €

Les subventions attribuées pour les travaux de construction de l'école maternelle et la restructuration de la salle polyvalente ont quant à elles été reportées sur l'année 2018 (reste à réaliser de 770 942.57 €).

IV. La dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 1 763 656.41 € en diminution par rapport au 31 décembre 2016 (1 854 923.42 €)

L'annuité de la dette s'élève en 2017 à 111 106.76 €.